



aquitanis

Affaire suivie par Isabelle LISSARD

Courriel : [i.lissard@aquitanis.fr](mailto:i.lissard@aquitanis.fr)

Tél : 05.56.11.84.45

Bordeaux, le 22 février 2024

Réf. : DGARD/VP-IL2024.008

Monsieur le Président  
BORDEAUX METROPOLE  
DIRECTION RESSOURCES ET INGENIERIE  
FINANCIERE  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 BORDEAUX CEDEX

Courrier arrivé le  
20 FEV. 2024  
Bordeaux Métropole

Lettre recommandée avec A.R.

Objet :

Demande de maintien de garantie d'emprunt

Carreire Ancienne – Gallieni - Loucheur

PJ :

Demande d'autorisation de vente en BRS auprès de Bordeaux Métropole

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 25 avril 2019, réitérée avec la délibération du 16 juin 2022 dans le cadre de l'actualisation de son Plan Stratégique de Patrimoines et du plan de vente adossé, le Conseil d'Administration d'AQUITANIS a autorisé la vente des logements locatifs sociaux situés sur la commune de Bordeaux et composant les résidences ci-après :

- Carreire Ancienne, 46 logements,
- Gallieni, 46 logements,
- Loucheur, 48 logements.

A cet égard, AQUITANIS a sollicité la Direction Habitat de Bordeaux Métropole pour obtenir l'autorisation d'aliéner lesdits logements, en application du dispositif prévu à l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation et dont vous trouverez copie ci-jointe.

Cette vente est organisée dans le cadre du dispositif de Bail Réel Solidaire, aquitanis étant agréé pour exercer l'activité d'Office Foncier Solidaire.

En vertu de l'article L 443-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, j'ai l'honneur de solliciter le maintien de la garantie de remboursement que vous avez bien voulu consentir à AQUITANIS pour le(s) prêt(s) ci-dessous, afin que notre organisme puisse continuer son remboursement selon l'échéancier initial.

Résidences Bordeaux	N° de contrat	Prêteur	Durée	Montant initial	CRD au 31-12-2023
Gallieni (46 logts)	PACT - INSAQUITANIS	ARKEA	20 ans	1 027 880 €	928 203.45 €
Carreire Ancienne (46 logts)	PACT - INSAQUITANIS	ARKEA	20 ans	916 364 €	827 501.49 €
Loucheur (48 logts)	PACT - INSAQUITANIS	ARKEA	20 ans	1 093 090 €	987 089.84 €

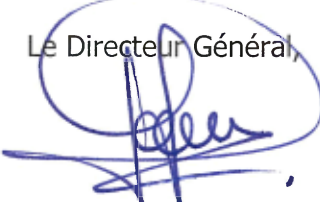
Je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir l'extrait de délibération portant sur le maintien de la(les) garantie(s) ayant le caractère exécutoire et certifié conforme au registre en original (précisant les nom et qualité du signataire).

L'affectation des produits de ces ventes sera bien entendu conforme aux dispositions prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Général,



Jean-Luc GORCE

Copie :

- Direction Financière d'AQUITANIS  
Stéphane CLAMADIEUX, Responsable du Service Financier
- Bordeaux Métropole, DIRECTION HABITAT



aquitanis

*Affaire suivie par Isabelle LISSARD*

*Courriel : [i.lissard@aquitanis.fr](mailto:i.lissard@aquitanis.fr)*

*Tél : 05.56.11.84.45*

Bordeaux, le 22 février 2024

Réf. : DGAVP-IL/2024-007



Monsieur le Président de BORDEAUX  
METROPOLE  
DIRECTION DE L'HABITAT  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 BORDEAUX CEDEX

Lettre recommandée avec A.R.

Objet :

Demande d'autorisation d'aliéner - L.443-7. CCH

Patrimoine social résidences : Carreire Ancienne,

Gallieni, Loucheur et Les Jardins de Carreire

Commune de BORDEAUX – Quartier Saint-Augustin

Dispositif de vente BRS

Monsieur le Président,

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration d'AQUITANIS en date du 25 avril 2019, réitérée avec la délibération du 16 juin 2022 dans le cadre de l'actualisation de son Plan Stratégique de Patrimoines et du plan de ventes adossé, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'aliéner les 221 logements en cumul, composant les résidences :

- Carreire Ancienne, 46 logements,
- Gallieni, 46 logements
- Loucheur, 48 logements
- Les Jardins de Carreire, 81 logements.

Ce projet de cession s'envisage dans le cadre du dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS), aquitanis ayant agrément pour exercer l'activité d'Office Foncier Solidaire.

Pour vous permettre d'instruire le dossier, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint, sous clef USB, les éléments suivants :

- L'arrêté préfectoral de région en date du 24 mars 2021, portant agrément en tant qu'OFS d'aquitanis.
- La copie des délibérations du Conseil d'Administration d'Aquitanis des 25 avril 2019 et 16 juin 2022 validant le plan de vente des logements locatifs sociaux,
- La copie du courrier adressé à Monsieur le Maire de BORDEAUX et l'avis favorable notifié par courrier en date du 30 janvier 2024,
- Les diagnostics de performance énergétique des résidences,

- La copie des courriers adressés à la Direction Ressources et Ingénierie Financière de Bordeaux Métropole relatif au maintien des garanties d'emprunts, afin de permettre leur remboursement selon l'échéancier initial,
- Les plans cadastraux et de localisation,
- Les titres de propriété.

Enfin, j'ai l'honneur de solliciter le non-remboursement des aides de l'Etat octroyées, la mise en vente de ces résidences n'entrant pas dans le champ d'application de l'avant-dernier alinéa de l'article L 443-13 du CCH.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire et vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette affaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Général,



Jean-Luc GORCE

PJ : clef USB contenant les éléments listés